

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION D'ESPECES AUX ANNEXES DE LA CONVENTION
SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE
SAUVAGE**

A. PROPOSITION : Inscription de *Caperea marginata* dans les Annexes I et II

B. AUTEUR DE LA PROPOSITION : Gouvernement de l'Australie

C. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION

1 Taxon

1.1	Classe :	Mammalia
1.2	Ordre :	Cetacea
1.3	Famille :	Neobalaenidae
1.4	Genre et espèce :	<i>Caperea marginata</i> (Gray, 1846)
1.5	Noms vernaculaire:	anglais: Pygmy Right Whale
		espagnol: Ballena franca pigmea
		français: Baleine pygmée

2. Données biologiques

Caperea marginata est la plus petite espèce de baleine à phanons avec une longueur maximale enregistrée pour le mâle de 6,10m et pour la femelle 6,50m. Leur poids peut atteindre 3 200kg. A la naissance, ces animaux mesurent environ 2m (Jefferson, Leatherwood et Webber, 1994). On connaît très peu de choses sur leur cycle biologique et leur comportement (UICN, 1991).

Des bancs jusqu'à huit animaux ont été observés, mais la plupart des rencontres ont été faites avec des animaux solitaires ou en couple. L'association avec des dauphins et une femelle de Rorqual Sei et son petit a été signalée (Ivashin, Shevchenko et Yuchov, 1972).

C. marginata, comme d'autres cétacés, sont des "stratèges k" en ce sens qu'ils sont grands, ont une grande longévité, sont lents à venir à maturité, ont une progéniture plus grande et moins nombreuse, que les parents s'investissent largement dans l'éducation des jeunes et qu'ils ont évolué dans un environnement qui varie peu (du point de vue temporel ainsi que stochastique). En tant qu'ordre, les populations de cétacés ne sont donc pas équipées pour surmonter :

- ? de soudains déclin démographiques comme cela est arrivé au cours des deux derniers siècles en raison d'une chasse non durable ou
- ? des incidences écologiques néfastes en matière d'habitat en raison de facteurs anthropogéniques tels que : pollution, changement de climat, intensification de la pêche, trafic maritime, etc., comme c'est actuellement le cas, et s'en rétablir.

2.1 Répartition

On connaît peu de choses sur la répartition de *C. marginata*, mais on trouve généralement l'espèce dans les eaux côtières et dans les eaux océaniques tempérées de l'hémisphère austral entre 31° et 52° de latitude Sud. L'isotherme d'été de 20°C semble marquer la limite septentrionale de la répartition et l'isotherme de 5°C la limite australe.

2.2 Population

Il n'y a pas d'estimation de la population et l'espèce a été considérée comme relativement rare (UICN, 1991). *C. marginata* n'a pas été mentionnée dans les rapports des croisières CBI/IDCR, probablement en raison de problèmes d'identification (les marques clés la différenciant dans le milieu de la baleine antarctique Minke (*Balaenopteridae bonaerensis*) peuvent ne pas être toujours observables (UICN, 1991)). Cependant, Nicol (1987) a trouvé que l'espèce *C. marginata* était celle qui s'échouait le plus souvent sur les côtes de Tasmanie (Australie), ce qui donne à penser qu'elle pouvait être plus commune qu'on ne le croyait précédemment. La Commission Baleinière Internationale (CBI) n'est pas en mesure actuellement de donner une estimation quantitative faisant état d'un manqué de précision dans l'évaluation et de certitude dans les statistiques.

2.3 Habitat

C. marginata est une espèce pélagique que l'on trouve dans les eaux tempérées de l'hémisphère austral entre environ 31° et 51° Sud de latitude. L'isotherme d'été de 20°C semble marquer la limite septentrionale de la répartition et l'isotherme 5°C la limite australe. On sait que *C. marginata* se nourrit de copépodes (Jefferson, Leatherwood et Webber, 1994).

2.4 Migrations

On connaît peu de choses sur le schéma des migrations de *C. marginata*.

3 **Menaces**

3.1 Persécutions directes

Si *C. marginata* n'a pas été délibérément visée par les baleiniers, une menace provient du problème de la différenciation entre ces baleines et les baleines Minke de l'antarctique (*B. bonaerensis*), du fait que les marques de différenciation dans le milieu peuvent ne pas être visibles (UICN, 1991). Au titre de la Convention internationale sur la réglementation de la chasse à la baleine, les Parties peuvent permettre à leurs ressortissants de chasser les baleines pour des recherches scientifiques. Actuellement, le Japon permet à ses nationaux de prélever jusqu'à 440 baleines Minke par an dans les mers du Sud. En raison des difficultés de faire une distinction entre les *C. marginata* et les baleines Minke de l'antarctique, la baleine pygmée peut être prise accidentellement par les baleiniers japonais qui mènent la chasse comme étant une partie du programme de recherche sur les baleines Minke.

Du fait de sa rareté dans les zones côtières, *C. marginata* est moins exposée à l'observation touristique non réglementée des baleines que d'autres espèces de grandes baleines plus fréquentes sur les côtes. Cependant, l'observation touristique des baleines est une industrie qui croît rapidement et que les Etats de l'aire de répartition doivent réglementer car, lorsqu'il s'agit d'une certaine proximité et d'une certaine intensité, les opérateurs et les touristes peuvent interférer dans le processus de reproduction et dans le comportement social de ces animaux (Gordon Moscrop, Carlson, Ingram, Leaper, Matthews et Young, 1998). Quelques cas de mortalité accidentelle dus à des opérations de pêche côtière au filet ont été rapportées en Afrique du Sud (Leatherwood et Reeves, 1983) et en Australie méridionale (Bannister, Kemper et Warneke, 1996).

C. marginata est également sensible à la pollution. Le volume croissant de débris marins, notamment flottants, et de produits synthétiques, tels que les matières plastiques, peuvent menacer cette espèce par des risques d'enchevêtrement et d'ingestion. Des volumes importants de déchets rejetés par les humains ont été trouvés dans les estomacs de baleines échouées (Laist, Coe et O'Hara, 1999). En outre, les marées noires et le rejet de déchets industriels dans les cours d'eau et la mer entraînent une bio-accumulation de substances toxiques dans les tissus corporels des prédateurs supérieurs rendant cette succession d'événements dangereuse pour les grandes baleines (Cannella et Kitchener, 1992 ; CBI, 2000).

La pollution chimique, notamment les polluants organiques persistants dont : PCB, DDT, PCDD, dieldrine HCB, endrine, mirex, PCD, PB, PEDE, hydrocarbures polycycliques aromatiques et phénolates, ainsi que des métaux et leurs formes organiques de mercure de méthyle et les organotines, constitue un danger pour les mammifères marins dans leur environnement. Nombre de ces polluants peuvent provoquer des dysfonctionnements du système immunitaire, rendant ces animaux plus vulnérables à la diminution des proies, modification de l'habitat et de l'environnement (notamment un réchauffement mondial ou une réduction de la couche d'ozone) ou aux maladies. Les effets synergétiques et cumulatifs doivent être pris en compte dans l'évaluation de tout risque envers chaque espèce ou population (Reijnders et Aguilar, 2002). Actuellement, les mammifères marins des latitudes moyennes (industrialisées et pratiquant une agriculture intensive) d'Europe, d'Amérique du Nord et du Japon ont les doses les plus élevées. Cependant, les niveaux de substances organochlorées déclinent actuellement dans les latitudes moyennes et on prévoit qu'à court et à moyen terme les régions polaires deviendront le principal cloaque de ces contaminants (Reijnders et Aguilar, 2002). Des 2 millions de tonnes de PCB qui ont été produits dans le monde, seul 1% a atteint les océans à ce stade. Environ 30% se sont accumulés dans des décharges, des sédiments de lacs, des estuaires, des zones côtières et la dispersion future de ces substances dans l'environnement marin ne peut pas être maîtrisée (35% sont encore utilisés). La haute mer est l'ultime réservoir et égout des PCV de la planète (Reijnders (1996). Une certaine quantité de PCB et de DDT a été trouvée dans *B. bonaerensis*, quantité qui semble varier en fonction de la géographie et de l'alimentation, la migration des adultes se faisant dans des zones moins polluées (Reijnders et Aguilar, 2002).

3.2 Destruction de l'habitat

A la 50^{ème} réunion de la CBI, le Comité scientifique a identifié les "changements environnementaux" comme la menace imminente pour les populations de baleines et leurs fragiles habitats. Cette réunion a abordé dans ses débats les incidences des changements de climat, de la pollution chimique, de la dégradation physique et biologique de l'habitat, des effets des pêcheries, de la réduction de la couche d'ozone, des rayonnements ultra-violet B, des problèmes de l'Arctique, des maladies et des mortalités, ainsi que les conséquences du bruit et a décidé de poursuivre un programme de travail pour le suivi de la recherche (CBI, 1998).

3.3 Menaces indirectes

Les changements mondiaux de l'environnement sont une menace indirecte à *C. marginata*. Springer (1998) a conclu que les fluctuations des populations de mammifères marins dans le Pacifique Nord sont entièrement fonction des variations climatiques. Une des conséquences les plus importantes des changements de climat sur les mammifères marins est la modification de l'abondance des proies, notamment pour les mammifères marins tels que les baleines qui se nourrissent des aliments se trouvant au sommet de la chaîne alimentaire, ainsi que la facilité d'accès à ces proies (IPCC, 2000).

En outre, les changements de climat semblent être fonction de la réduction des glaces d'origine marine : une étude conclut que la glace d'origine marine de l'Antarctique a reculé de 2°8 de latitude (168 miles nautiques) entre 1958 et 1972 (de la Mare, 1997). Ceci aurait affecté les stratégies alimentaires et modifié les répartitions saisonnières, les aires de répartition géographiques, les schémas de migration, l'état nutritionnel, le taux de reproduction et en fin de compte l'abondance des mammifères marins (Tynan et DeMaster, 1997).

3.4 Menaces touchant particulièrement les migrations

Lorsqu'elle migre entre les zones de nourrissage et les zones de reproduction, *C. marginata* peut subir des chocs avec des bateaux. L'accroissement du trafic océanique augmente les risques de collisions avec de grands bâtiments sur les lignes maritimes dans les habitats fragiles de *C. marginata* au delà de la limite des plateaux continentaux.

La pollution acoustique sous-marine est souvent une menace directe pour les cétacés migrants étant donné qu'ils se fient au son pour leur navigation grâce à leur système d'écholocation très développé. *C. marginata* est particulièrement réceptive aux sons de fréquence basse et modérée, d'approximativement 12Hz à 8kHz (Richardson, Greene, Malme et Thomson, 1995). Il est difficile de déterminer les conditions dans lesquelles *C. marginata* est particulièrement réceptive étant donné le caractère variable des conditions de transmission acoustique en fonction de la profondeur des eaux et de la position de l'animal au sein de la colonne d'eau. Cependant, un certain nombre de sources de bruits anthropogéniques sont connus pour produire sous l'eau des sons dans la gamme de fréquences propre à *C. marginata* et potentiellement sur les itinéraires de migration.

Par exemple, les opérations sismiques peuvent perturber les déplacements et les activités naturelles de l'espèce en produisant des bruits continus, puissants et de basse fréquence (inférieurs à 1kHz) (Würsig et Richardson, 2002). La plupart des baleines poursuivent une activité normale jusqu'à 150 db re 1 Pa, mais comme ces niveaux sont de quelque 50+ db au dessus du niveau de bruit ambiant typique, les bruits perçus de niveau inférieur peuvent avoir des effets subtiles sur l'émergence et la respiration (Richardson et autres, 1995).

Les activités militaires qui produisent sous l'eau des pressions de bruit importantes peuvent entraîner aussi potentiellement une interruption des déplacements et des activités naturelles des baleines, notamment des schémas critiques de la migration, de nourrissage et de reproduction. Ces bruits sont entre autres des détonations sous-marines d'explosifs et la pénétration de sonars actifs (Richardson et autres, 1995).

3.5 Exploitation nationale et internationale

C. marginata est la seule baleine qui n'ait pas fait l'objet d'une chasse commerciale importante (Jefferson, Leatherwood et Webber, 1994).

4 **Situation et besoins en protection**

Etant donné le manque de renseignements sur l'espèce *C. marginata*, elle n'est pas inscrite sur la Liste Rouge de l'UICN.

4.1 Protection nationale

La législation nationale protégeant *C. marginata* découle surtout des accords internationaux.

4.2 Protection internationale

Les articles 65 et 120 de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer (UNCLOS) accorde un statut spécial aux mammifères marins et permet spécifiquement une protection plus rigoureuse de ces derniers par les Etats côtiers ou les organisations internationales. Egalement en ce qui concerne les cétacés, les articles 65 et 120 obligent les Etats côtiers à œuvrer par l'intermédiaire d'organisations internationales appropriées pour leur conservation, leur gestion et leur étude.

C. marginata est protégée de la chasse à la baleine par la CBI au titre de son moratoire général sur la chasse commerciale. Etant donné les analyses incertaines concernant la population, le moratoire, en vigueur depuis 1985/86, a imposé une limitation de chasse zéro sur tous les bancs de baleines. Cependant, cette limitation est soumise à une révision annuelle par la CBI. Elle protège également les baleines, dont *B. physalus*, par la déclaration de sanctuaires pour protéger des nuisances les grandes baleines en période de migration et de reproduction, lesquelles ont été autrefois chassées au bord de l'extinction. La CBI a établi le sanctuaire de l'océan Indien en 1979 et celui des mers du Sud en 1994. Ces sanctuaires sont des zones importantes de protection pour les baleines mais elles sont soumises à une révision périodique.

Le commerce international de produits provenant de *C. marginata* a été contrôlé par l'inscription de l'espèce sur la liste de l'Annexe I de la CITES. Cependant le Pérou a émis des réserves à l'égard de cette inscription, il n'est donc pas lié en la matière.

La Convention sur la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique (CCAMLR)s' applique à la Convergence Antarctique, une limite océanographique naturelle qui se trouve là où la circulation des eaux froides de l'océan Antarctique rencontrent les eaux chaudes venant du Nord. Bien qu'il ne soit fait aucune référence spécifique aux baleines dans la Convention, l'objectif de la CCAMLR est la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique.

Le Mandat de Djakarta est un accord qui applique la Convention à la diversité biologique dans l'environnement marin (1992). Le Mandat de Djakarta encourage la mise en œuvre d'une approche de précaution à la gestion des ressources et promeut l'adoption de principes de gestion des écosystèmes. Il reconnaît également qu'une large adoption et application de principes de gestion intégrée des zones maritimes et côtières sont nécessaires pour une conservation efficace et une utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.

4.3 Besoins supplémentaires en matière de protection

Etant donné l'incertitude quant à l'importance numérique de la population de *C. marginata*, l'UICN n'a pas inscrit cette espèce sur ses listes. *C. marginata* est exposée à un grand nombre de menaces permanentes. Etant une "stratège k", il est vraisemblable qu'il lui faudra encore plus de temps pour se remettre de tous autres impacts.

Le principal organe pour la protection et la conservation de *C. marginata* est la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine (ICRW) qui a établi le moratoire sur la chasse commerciale ainsi que deux sanctuaires régionaux pour les baleines (le sanctuaire de l'océan Indien et celui des mers du Sud).

Dans le cas d'une reprise de la chasse commerciale à la baleine, l'efficacité de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en tant que mesure de protection pour les baleines serait également compromise. C'est pourquoi le Pérou a émis une réserve contre l'inscription de cette espèce et n'est donc pas lié par la Convention. En outre, des Parties ont proposé de déclasser les grandes baleines et de les faire passer de l'Annexe I à l'Annexe II.

Au titre de l'UNCLOS, les Parties ont l'obligation d'assurer la protection de l'environnement marin dans leurs zones économiques exclusives et en haute mer là où leur juridiction s'applique. Cependant, la conservation efficace des espèces migratrices de cétacés exige une approche cohérente et coordonnée pour l'élaboration et l'application de mesures de conservation dans toute la gamme d'une espèce et de ses habitats sans tenir compte des juridictions auxquelles ils sont soumis. Ceci comporte également les sites importants de nourrissage, d'accouplement et de mise bas, ainsi que les itinéraires de migration entre ces sites.

L'inscription de *C. marginata* sur les Annexes I et II de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage permet aux non-Parties à la Convention de fournir une protection à l'espèce et de participer aux accords régionaux ratifiés sous les auspices de la Convention, ce qui rend les mesures de protection plus accessibles qu'au titre d'autres accords internationaux. *C. marginata* bénéficierait également de ces mesures de coopération dans la recherche et la conservation. Une inscription au titre de la CMS compléterait également les mesures de protection actuelles fournies par l'ICRW et la CITES.

5 Etats de l'aire de répartition

Les Etats de l'aire de répartition comprennent les pays suivants : Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Argentine et Chili qui, tous, sont Parties à la Convention.

6. Références

Bannister, J.L., Kemper, C.M. & Warneke, R.M. (1996). *The Action Plan for Australian Cetaceans*. Australian Nature Conservation Agency, Canberra.

Canella, E.G. and Kitchener, D.J. (1992) Differences in mercury levels in female sperm whales, *Physeter macrocephalus* (Cetacea: Odontoceti), *Aust Mammal*, 15: 121-123.

de la Mare, W.K. (1997) Abrupt mid-twentieth-century decline in Antarctic sea-ice extent from whaling records, *Nature* 389: 87-90.

Gordon, J., Moscrop, A., Carlson, C., Ingram, S., Leaper, R., Matthews, J., Young, K. (1998) Distribution, Movements and Residency of Sperm Whales off the Commonwealth of Dominica, Eastern Caribbean: Implications for the Development and Regulation of the Local Whalewatching Industry, *Rep. int. Whal. Commn*, 48: 551-557.

IPCC (2001) *Climate Change 2001: Impacts, Adaptation, and Vulnerability*, Contribution of Working Group II to the Third Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Cambridge University Press.

IUCN (1991) Pygmy Right Whale *Dolphins, Porpoises and Whales of the World: The IUCN Red Book*, IUCN Cambridge, 365-367.

Ivashin, M.V., Shevchenko, V.I. and Yukov, V.L. (1972) Karlikovy gladii kit *Caperea marginata* (Cetacea). *Zool Zh.* 51, 1715-1723.

IWC (1998) Report of the Scientific Committee, IWC/50/4.

IWC (2000) Chemical Pollutants and Cetaceans. *Jnl Cetacean research and Management (Special Issue 1)*, ed. PJH Reijnders, A. Aguilar and GP Donovan.

Jefferson, T.A., Leatherwood, S. and Webber, M.A. (1994) *Marine Mammals of the World*. FAO and UNEP: Rome.

Laist, D.W., Coe, J.M., O'Hara, K.J. (1999) Marine Debris Pollution, in *Conservation and Management of Marine Mammals*, Twiss, J.R. and Reeves, R.R. (Eds), Smithsonian Institution Press: Washington, 342-366.

Leatherwood, S. and Reeves, R.R. (1983) *The Sierra Club Handbook of Whales and Dolphins*. Sierra Club Book : San Francisco.

Nicol, D.J. (1987) A review and update of the Tasmanian cetacean stranding record to the end of February 1986, *University of Tasmania Environmental Studies Working Paper 21*.

Reijnders, P.J.H., (1996) Organohalogen and Heavy Metal Contamination in Cetaceans: Observed Effects, Potential Impact and Future Prospects . In *The Conservation of Whales and Dolphins: Science and Practice*, Simmonds, M.P., and Hutchinson, J.D. (Eds). John Wiley and Sons, West Sussex.

Reijnders, P.J.H. & Aguilar, A. (2002) Pollution and Marine mammals, in *Encyclopedia of Marine mammals*, Perrin, W.F., Würsig, B., Thewissen, J.G.M. (Eds), Academic Press, San Diego.

Springer, A.M., (1998) 'Is it all climate change? Why marine bird and mammal populations fluctuate in the North Pacific.' In: *Biotic Impacts of Extratropical Climate Variability in the Pacific*. Holloway, G., Muller, P., and Henderson, D. (eds.), National Oceanic and Atmospheric Administration and the University of Hawaii, USA, 109-120.

Tynan, C.T. and DeMaster, D.P. (1997) Observations and predictions of Arctic climate change: potential effects on marine mammals, *Arctic* 50(4), 308-322.

Würsig, B. and Richardson, W.J. (2002) Effects of Noise, in *Encyclopedia of Marine Mammals*, Perrin, W.F., Würsig, B., and Thewissen, J.G.M. (Eds), Academic Press, San Diego.